

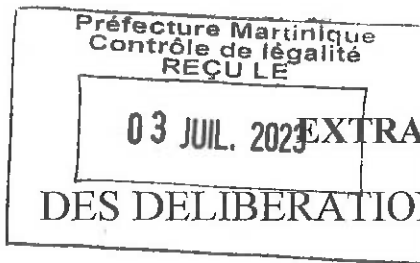


Publié le 03/07/2023

N° 2023-04-037

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du vendredi 09 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	18	29		
		Dont procurations		
		11		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Vanessa BAPTE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN.

Absents : Mme/M Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

Date de la convocation

02/06/2023

Date d'affichage

02/06/2023

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Approbation du dispositif « école ouverte » à l'école élémentaire Anse-madame B du 10 au 13 juillet 2023

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

APPROBATION DU DISPOSITIF « ECOLE OUVERTE » A L'ECOLE ELEMENTAIRE ANSE-MADAME B DU 10 AU 13 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique « Sport et Nautisme » et du Comité technique « Education et Petite Enfance » en date du 30 mars 2023 et du 12 avril 2023 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire » en date du 17 avril 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources » en date du 30 mai 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 06 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que le dispositif « Ecole ouverte » a pour objectif de renforcer les apprentissages et contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, grâce à des activités variées réalisées pendant les vacances scolaires ou le mercredi, dans l'établissement de scolarisation de l'élève ou dans un établissement proche ;
- Considérant la lettre, en date du 27 mars 2023, de la Directrice de l'école élémentaire Anse Madame B sollicitant la collectivité afin que 40 de ses élèves bénéficient du dispositif, durant la période allant du 10 au 13 juillet, de 8 heures à 13 heures ;
La sollicitation concerne la mise à disposition de l'école Anse Madame B (salle, préau, cour gazonnée) et de l'espace aquatique habilité de l'Anse Madame, avec la présence d'un maître-nageur pour un nombre total de 20 heures.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- **D'approuver la mise en place du dispositif « école ouverte » de l'école élémentaire de l'Anse Madame B pour la période du 10 au 13 juillet 2023 ;**
 - **D'approuver la mise à disposition de l'école de l'Anse Madame B pour ladite opération ;**
 - **D'approuver la mise à disposition de l'espace aquatique habilité de l'Anse Madame avec la présence d'un maître-nageur, pour un coût total estimé à mille euros (1000 €).**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 03 JUL 2023

Le Secrétaire de séance

Marie GARON

Par délégation du Maire,
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

